



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 MARS 2016 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



VILLE DE / TOWN OF

**BARKMERE**

<b>Étaient présents :</b>	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Tim Kalil Marc Fredette Chantal Raymond Stephen Lloyd Bruce McNab
<b>Absence :</b>	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes

En l'absence du Directeur général et secrétaire trésorier le conseil mandate la conseillère Chantal Raymond de prendre les notes et de rédiger le procès-verbal du présent conseil.

**1. Résolution 2016-021- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

**2.1** Séance ordinaire du 13 février 2016

**3. Affaires courantes**

**3.1** Annonces

**3.2** Correspondances

**3.3** APLÉ

**3.4** Suivi de la dernière séance

**3.5** Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

**4.1** Rapport de la direction générale

**4.2** Comptes à payer

**4.3** Résolution – Salaire de l'inspecteur municipal

**4.4** Résolution – Embauche d'une adjointe administrative

**4.5** Résolution – Dispense de lecture du règlement 237

**4.6** Résolution – Adoption du Règlement 237 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 675 000 \$

**4.7** Résolution – Tarification pour le stationnement et la décontamination des bateaux pour la saison 2016

**4.8** Résolution – Tarification pour la location des quais pour l'année 2016

**5. M.R.C. et affaires gouvernementales**

**5.1** Résolution d'appui à la MRC des Laurentides pour son adhésion à la cour municipale de Ste-Agathe-des-Monts

**5.2** Rapport du maire

**6. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Résolution 2016-022 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2016**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2016 soit adopté.

**ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

- Le maire annonce l'effondrement du garage de M. Gordon Miller, la veille du conseil. C'est une grande perte pour M. Miller qui passe beaucoup de temps dans son garage. L'inspecteur général, M. Dave Williams, a pris des mesures rapides afin d'éviter des risques environnementaux ainsi que pour sécuriser les lieux (les fils électriques étaient tombés au milieu de la route). La ville travaille conjointement avec M. Miller afin que les débris soient évacués d'une manière sécuritaire pour l'environnement.
- Le hangar à bateaux des Del Torchio s'est également écroulé la même journée. M. Williams s'est assuré auprès de la famille, qu'il n'y avait pas de produits dangereux pour la qualité de l'eau du lac. Heureusement, la famille avait retiré à l'automne tous les produits toxiques, gaz, huile, essence, redoutant un tel incident. La famille a commencé à brûler le hangar sur la glace, ce que M. Williams a arrêté promptement étant donné que les cendres pourraient être toxiques pour le lac. Il va continuer à surveiller étroitement l'évacuation des débris
- Au niveau de FILAU, le maire est sur le conseil d'administration de l'organisme avec le maire de Montcalm. Ils font des pressions pour accélérer le développement de l'internet haute vitesse afin d'assurer une couverture en 2016. FILAU étudie présentement les endroits idéaux pour mettre 2 antennes. Les meilleurs sites seraient sur des terres publiques mais le gouvernement du Québec a décidé de charger un loyer tellement onéreux, qu'il a fallu abandonner cette idée. Ils doivent donc chercher auprès de particuliers un endroit accessible en tout temps et muni d'électricité. Un endroit élevé également. Il y aurait une antenne près de l'Hôtel de ville pour couvrir le village et le côté 'est' du Lac. Une 2<sup>e</sup> antenne serait probablement située près de Duncan road pour couvrir l'ouest du lac. Certaines personnes n'auront jamais accès à cet internet, car il faut avoir une vue directe sur l'antenne pour que ça fonctionne.
  - Nous avons reçu 8 appels d'offre concernant la construction de l'Hôtel de Ville / Centre communautaire. Les soumissions fournies étaient étonnamment assez divergentes allant de \$600,000 à \$1 million. Celle de \$600,000 a dû être rejetée car elle était non conforme. La compagnie avait oublié d'ajouter la TPS et TVQ. Nous avons vérifié auprès de notre avocat pour voir si nous pouvions les obliger à respecter cette offre, mais la réponse est négative. Nous attendons donc les résultats du Comité de sélection. Le 2<sup>e</sup> plus bas soumissionnaire est *Construction Tétris* de Ste-Adèle. Nous ne pouvons toutefois pas procéder tant que nous n'aurons par l'approbation du ministère des Affaires municipales (prend environ 45 jours).



### **3.2 Correspondances**

Nous avons reçu une lettre d'un résident concernant la rénovation cadastrale. Il y a beaucoup de questionnement des gens à ce sujet. Il n'est pas obligatoire d'envoyer les documents demandés, mais si une ligne de propriété est contestée, ça serait important de le faire. En effet au lac, il y a eu beaucoup de mauvais arpentage. Ils veulent également jumeler les petits lots et en faire de plus gros pour que ça corresponde au même numéro de matricule. Nous ne savons pas si on peut 'refuser' le fusionnement, car ça pourrait réduire la valeur des propriétés dans certains cas. Néanmoins, pour ce qui est de la ville de Barkmere, ils nous ont demandés si nous étions intéressés à fusionner les mini-lots que nous avons dispersés un peu partout. Le conseil a refusé car ce sera plus facile d'utiliser ces lots individuellement en cas de nécessité.

### **3.3 APLÉ**

Susan De Schulthess nous a informés qu'il y avait eu du progrès dans l'amélioration de l'île Goulden. Toutefois, les travaux ont été ralentis car Techno Pieux qui a eu du mal à se rendre sur l'île ce printemps en raison de l'état de la glace.

### **3.4 Suivi de la dernière séance**

Concernant notre projet de rénovation du site web, la conseillère Chantal Raymond a expliqué que le site était bien avancé. Il sera beaucoup plus interactif, et on aura enfin une page d'accueil qui donne des nouvelles du jour. Pour voir l'ébauche du site, allez à [www.temp.barkmere.ca](http://www.temp.barkmere.ca)

### **3.5 Période de questions (30 minutes)**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h23.

Susan de Schulthess – Est-ce que c'est seulement ceux qui ont une vue directe sur l'antenne de FILAU qui auront une couverture internet? Et sinon, l'antenne de BELL peut-elle être utilisée?

On ne sait pas pour sûr qui aura ou n'aura pas accès à l'internet haute vitesse. Quant à la ligne de Bell, M. Pascal Badère de FILAU a contacté Mme Leber qui a l'antenne sur sa propriété. Aucune décision de prise. Bien que le service sera meilleur avec la haute vitesse, il ne sera jamais aussi rapide que dans les grandes villes. Par ex : Netflix serait presque impossible d'accès car votre batterie se viderait avant d'avoir tout téléchargé.

Andrea Leber – Est que l'île Goulden aura seulement une toilette? Va-t-on améliorer le système septique?

La ville ne fait que louer au BLPA et ne peut répondre en leur nom. S'ils veulent changer le système septique, toutefois, nous le saurons car ils devront demander un permis.

Fin de la période de questions : 10h34

## **4. Finances et Administration**

### **4.1 Rapport de la direction générale**

En l'absence de M. Steve Deschênes, pour cause de maladie, le point est reporté au prochain conseil.

### **4.2 Résolution 2016-023- Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :



Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-463	Hydro-Québec	\$372,49	2016-02-19	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
EFP-464		\$1 840,95	2016-02-24	Paie pour période finissant 2016-02-21	Pay for period ending 2016-02-21
EFP-465		\$1 382,25	2016-02-24	Paie pour période finissant 2016-02-21	Pay for period ending 2016-02-21
EFP-466	Mastercard	\$494,18	2016-03-04	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
EFP-468		\$1 840,95	2016-03-09	Paie pour période finissant 2016-03-09	Pay for period ending 2016-03-09
EFP-469		\$1 382,25	2016-03-09	Paie pour période finissant 2016-03-09	Pay for period ending 2016-03-09
EFP-467	Bell	\$152,28	2016-03-11	Téléphones hôtel de ville	Phone Town hall
		\$7 465,35		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4001	Ministre des Finances	\$2 811,00	2015-09-03	Barrage	Dam
4011	MRC des Laurentides	\$26 973,00	2016-03-12	Quotes-parts 2015-2016	Quota-shares 2015-2016
4012	Dave Williams Roy	\$455,22	2016-03-12	Compte de dépenses	Expense account
4013	Steve Deschene	\$240,18	2016-03-12	Compte de dépenses	Expense account
4014	Alissa Meurs	\$100,00	2016-03-12	Ménage	Cleaning
4015	Monique Bibeau	\$900,00	2016-03-12	Tenue de livre	Accounting
4016	Ville de Ste-Agathe des Monts	\$324,81	2016-03-12	Frais annuel	Annual fee
4017	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$588,67	2016-03-12	Avis public	Public notice
4018	Energies Sonic RN s.e.c.	\$533,02	2016-03-12	Huile à chauffage	Heating oil
4019	Chantal Raymond	\$450,88	2016-03-12	Compte de dépenses	Expense account
4020	Municipalité du Canton Arundel	\$1 099,60	2016-03-12	Premiers répondants	First response
4021	Lawrence Hibbert	\$67,24	2016-03-12	Remboursement TPS-TVQ	GST-QST reimbursement
4022	Succ. Claude Labrosse	\$61,10	2016-03-12	Remboursement TPS-TVQ	GST-QST reimbursement
	TOTAL	\$42 070,07			

### ADOPTÉE

#### 4.3 Résolution 2016-024 – Salaire de l'inspecteur municipal

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dave Williams Roy a été embauchée par la Ville de Barkmere par la résolution 2012-73;

**CONSIDÉRANT QUE** le rendement de M. Roy a répondu aux attentes du Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'usage de réévaluer la rémunération des employés de la Ville au début de chaque année financière;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Ville de Barkmere pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le salaire de base de l'inspecteur municipal, Dave Williams Roy, soit majoré de 2 %, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les autres conditions d'emploi demeurant les mêmes.

### ADOPTÉE

#### 4.4 Résolution 2016-025 – Embauche adjointe administrative

**CONSIDÉRANT QUE** la consultante Monique Bibeau a remis sa démission et qu'elle occupait les fonctions de commis comptable;

**CONSIDÉRANT QUE** les services d'un commis comptable incluant des tâches de secrétariat sont requis;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a recherché une ressource et qu'une candidate a été retenue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** Madame Louise Sanderson soit engagée à titre d'adjointe administrative de la Ville de Barkmere à compter du 15 mars 2016 conditionnelle à ce que les références à venir soient positives;

**QUE** le salaire de Madame Sanderson soit fixée au taux horaire de 17\$, incluant les indemnités de vacances;



**QUE** Madame Sanderson soit éligible au prorata des heures travaillées à une indemnité de 6% de vacances annuelles.

**ADOPTÉE**

**4.5 Résolution 2016-026 – Dispense de lecture du règlement 237**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du Règlement numéro 237 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 237 et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 237.

**ADOPTÉE**

**4.6 Résolution 2016-027– Adoption du Règlement 237 Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 675 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 13 février 2016 par le Conseiller Marc Fredette ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement 237 pour la Construction de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire de la Ville de Barkmere et d'un emprunt de 675 000 \$.

**ADOPTÉE**

**4.7 Résolution 2016-028 – Tarifs de stationnement et de décontamination des bateaux pour la saison 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit fixer ces tarifs par résolution selon le règlement 162 amendé par le règlement 209;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** les tarifs de décontamination et de stationnement soient dorénavant fixés à :

<b>TAUX QUOTIDIENS POUR VISITEURS</b>	<b>TAUX</b>
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	30.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins, incluant les moteurs électriques	65.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	160.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	300.00\$
<b>TAUX SAISONNIERS VISITEURS</b>	



Bateau sans moteur (canoë, kayak)	90.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins	275.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	670.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	1100.00\$
<b>LOCATAIRE À COURT TERME</b> (non résident qui loue sur le lac)	
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	90.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins	200.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	495.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	830.00\$

**QUE** les résidents permanents d'Arundel, d'Huberdeau et Montcalm bénéficient d'une réduction de 50% sur ces tarifs, sur présentation d'une preuve de résidence;

**ET**

**D'ABROGER** la résolution 2015-025.

#### **ADOPTÉE**

#### **4.8 Résolution 2016-029 – Tarification pour la location des quais pour l'année 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la location des quais pour la période du 15 mai 2016 au 31 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif applicable pour l'année 2015 était de 488,00 \$ pour un amarrage de taille régulière et 229,62 \$ pour un petit amarrage;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour le loyer des quais de location de la Ville augmente de 2.5% pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT** les travaux à effectuer pour le réaménagement et la réfection des infrastructures à la marina pour le secteur de stationnement des bateaux ;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de ces travaux doivent être absorbés par les frais de location des quais afin de ne pas affecter le budget de fonctionnement général de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant supplémentaire de 59,00 \$ sera ajouté au coût de location pour un amarrage de taille régulière et qu'un coût de 33,00 \$ sera ajouté pour un petit amarrage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere fixe le tarif applicable pour la location des quais municipaux aux résidents pour la période du 15 mai 2016 au 31 octobre 2016 à la somme de 499,00 \$ pour un amarrage de taille régulière et 275,00 \$ pour un petit amarrage;

**ET**

**QUE** la Ville de Barkmere autorise la direction générale à signer les contrats de location des quais.

#### **ADOPTÉE**



## **5 M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **5.1 Résolution 2016-030– Appui à la MRC des Laurentides pour son adhésion à la cour municipale de Ste-Agathe-des-Monts.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseil de la Ville de Barkmere appui l'adhésion de la MRC des Laurentides à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

### **5.2 Rapport du Maire**

Le maire n'a pas fait de rapport détaillé, puisque les points discutés au dernier Conseil des maires ne représentaient pas d'intérêts pour la Ville de Barkmere. En marge du Conseil, par contre, nous n'avons pas reçu aucune proposition au sujet de la nouvelle Régie d'incendie qui doit desservir Barkmere. La proposition à l'étude est celle d'une desserte seulement, et Barkmere ne serait pas membre de la Régie.

## **6. Levée de l'assemblée**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 9 avril 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **6.1 Résolution 2016-031 – Levée de la séance**

Il est 10h58

Il est proposé par Chantal Raymond, secondé par Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Raymond

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Février 2016 - Ville de Barkmere

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
09-févr-16	2016	CA	01	Abattage d'arbres	2710	Abattage de deux (2) arbres malade et pourri, dangereux
09-févr-16	2016	CA	02	Abattage d'arbres	2703	Abattage de d'un (1) arbre mort et d'un (1) arbre craqué et dangereux

## VIDANGES SEPTIQUE - FÉVRIER 2016

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by